

Dimanche 3 octobre 2021 à Chaintré :

Journée « Peintres dans la rue »

& expositions « créations artisanales » (salle des fêtes)

L'Association CANTRIACA organisatrice de ce concours sera heureuse de vous accueillir à la salle des fêtes, place de la Mairie.

Accueil dès 8h00

Tamponnage des supports (3 autorisés)

L'œuvre sera réalisée avec la technique de votre choix.

INSCRIPTION (possible sur place) : 10 € (5€ pour les adhérents)

Repas tiré du sac (possibilité de déjeuner à l'abri dans la salle des fêtes).

17h00 : remise des œuvres encadrées ou non, **non signées**, 1 seul support retenu.

17h30 : présentation des œuvres au public

18h00 : remise des prix, suivie du verre de l'amitié (suivant les règles sanitaire en vigueur)

Attribution : d'un prix de l'association
d'un prix « coup de cœur du public »

Contact 06.78.47.27.72 (Jacqueline BOURDON) ou 03.85.32.91.96 (Annie BIOT).

Ou par mail : cantriaca.chaintre@orange.fr

Pour une meilleure organisation, merci de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous avant le **25/09/2021** à l'adresse suivante : Jacqueline BOURDON, 580 route des Allemands 71570 CHAINTRÉ

BULLETIN D'INSCRIPTION 2021

Je participe à la journée « peintres à Chaintré »,

Nom : Prénom :

Adresse :

Journée « PEINTRES dans la rue » à CHAINTRÉ, le dimanche 3 octobre 2021
(règlement du concours)

Art. 1 – thème du concours : peindre une vue de CHAINTRÉ (un site, un élément insolite, immeuble, etc.) ; un plan de la commune sera remis à chaque participant.

Art. 2 – le concours se déroulera le **dimanche 3 octobre de 8h00 à 17h00** ; il est ouvert à tout public.

Art. 3 – Inscription de **10.00€ (5.00€ pour les adhérents)**

Art. 4 – Les candidats devront se présenter entre **8h00 et 10h00 à l'enregistrement** situé place de la Mairie (salle des fêtes), faire valider leur inscription et recevoir sur leurs supports vierges (toile, papier, carton) le tampon de l'association.

Les œuvres sont à réaliser avec la technique de leur choix.

Ils devront remettre leurs œuvres terminées (anonymes et **non signées**) à **17h00 dernier délai**, munies d'un système d'accroche. **Le tampon de l'association devra rester apparent.**

Art. 5 – Chaque participant pourra apporter son repas « tiré du sac » et aura la possibilité de déjeuner à l'abri en cas de pluie (salle des fêtes).

Art. 6 – Remise des prix :

Les œuvres seront présentées au public à partir de 17h30, la remise des prix se fera à 18h00 après délibération du jury et sera suivie du verre de l'amitié (suivant les règles sanitaires en vigueur) ;

les prix décernés sont :

prix de l'association

prix du public

Art. 7 – Hors concours

Les primés du concours précédent pourront participer à cette journée mais seront hors concours.

Les œuvres réalisées seront présentées (si les candidats sont d'accord) lors de l'exposition annuelle de CANTRIACA (du 28/10/21 au 02/11/21).

Art. 8 – L'association décline toute responsabilité en cas de dommages, pertes ou vols, du matériel et des œuvres des concurrents durant le concours ou l'exposition.

En cas de force majeure, le concours pourra être annulé sans préavis, sans que les participants puissent prétendre à quelque dédommagement que ce soit. Toutefois leur inscription leur sera remboursée.

Tous litiges ou contestations concernant le classement des tableaux seront examinés par le Président et deux membres du jury.

La participation à la Journée « Peintres dans la rue » implique l'acceptation et le respect du présent règlement.